

Compte rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL Jeudi 16 décembre 2021

Le Président souhaite la bienvenue aux administratrices et administrateurs à ce Conseil d'administration en visioconférence. Il rappelle les modalités de vote : lorsqu'un point sera soumis à approbation, toutes les administratrices et tous les administrateurs fermeront au préalable leurs micros. A l'appel des « contre », celles et ceux qui disposent d'une voix délibérative manifesteront leurs votes en ouvrant leur micro. Il sera alors procédé au décompte des voix en tenant compte des procurations. Il sera procédé ensuite de même pour les abstentions. Les voix délibératives restantes seront considérées comme votant « pour ». En cas de vote de vote à bulletin secret, les administratrices et administrateurs avec voix délibérative devront envoyer un mail en direct au représentant du Recteur, où ils indiqueront, pour chaque voix dont ils disposent, s'ils votent « pour », « contre » ou « abstention ». Le résultat de ce vote confidentiel sera donné en séance par le représentant du Recteur.

Une hotline informatique a été mise en place.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Véronique DEBISSCHOP ;
- L'Ecole nationale des chartes est représentée par Pierre BARRY;
- L'Institut Curie est représenté par Dominique DEVILLE de PERIERE :
- L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET;
- Jean-Luc BEYLAT détient la procuration de Ronan STEPHAN;
- Fabienne CASOLI détient la procuration d'Eric FLEURY ;
- Maxime CHUPIN détient la procuration de Frédérique FLECK;
- Cédric DALMASSO détient la procuration de Cécile FALCON ;
- Dominique DEVILLE DE PERIERE détient la procuration de Thomas ROMER ;
- Cyril IMBERT détient la procuration de Samuel PINAUD ;
- El Mouhoub MOUHOUD détient les procurations de Marc MEZARD et de Claire LASNE-DARCUEIL :
- Le Président détient les procurations d'Anastasia ILINE et de Marie-Christine LEMARDELEY.

Le quorum est atteint.

AJOUT DE TROIS POINTS A l'ORDRE DU JOUR :

Comme annoncé en amont de la séance, trois points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- B.7. Contrat attributif d'aide PSL-ANR pour le financement du projet « Soutien à la formation aux technologies quantiques » ;
- B. 8. Convention attributive d'aide PSL-ANR pour le financement du projet « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » (SFRI) ;
- B. 9. Convention de recettes PSL-CNRS dans le cadre du CPER pour l'acquisition de spectromètres RMN et RPE.

Les administratrices et administrateurs valident l'ajout de ces trois points.

REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président informe les administratrices et administrateurs que la convocation envisagée pour janvier 2022 de l'assemblée générale de PSL — i.e. l'ensemble des personnels du périmètre de l'Université pour partager les orientations de l'Université (article 13 des statuts) — devra à regret être reportée en raison du contexte sanitaire : les textes réglementaires prévoient qu'elle se tienne



en présentiel (article 10-3 du règlement intérieur). Elle se déroulera une fois les contraintes sanitaires levées.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président demande aux administratrices et administrateurs de faire part de leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du 7 octobre 2021. Un élu souhaite revenir sur le paragraphe relatif à la sortie de l'EPE (page 4) : « Plusieurs élus regrettent de ne pas avoir été associés à la démarche. Un élu ajoute qu'une navette a manifestement déjà eu lieu entre PSL et le Ministère de tutelle » et propose d'ajouter que le « Ministère de tutelle a déjà recu la demande effectuée », ce que semble indiquer le document 4. Il souhaite par ailleurs que sa déclaration indiquant que les élus ont un rôle de simple figuration soit reprise. Le Président indique que la demande relative à la sortie de l'EPE n'a pas été envoyée avant la discussion au sein du Conseil d'administration. Le Directeur de cabinet confirme : il ne peut y avoir eu de demande déposée à la Ministre, puisque cette dernière n'est recevable qu'à condition que le conseil d'administration en ait préalablement donné l'autorisation au Président — ce que stipule l'ordonnance, ajoute le Directeur général des services. L'échange avec le Ministère sur la sortie de l'EPE auquel il est fait allusion dans le compte-rendu renvoie à un rendez-vous de calage technique avec les services du Ministère sur le calendrier et les modalités. L'élu pointe, en ce cas, la maladresse de la formation du document 4 qui établit que le conseil « approuve la demande effectuée auprès de la Ministre ». Cette délibération avait été modifiée en séance à la demande des administratrices et des administrateurs, rappelle le Directeur général des services. L'élu estime qu'on ne peut pas modifier a posteriori un document envoyé préalablement au Conseil d'administration. Le Directeur Général des Services lui répond que le Conseil d'administration est libre de décider souverainement de modifier en séance une délibération qu'il vote par la suite, autrement les administratrices et administrateurs feraient pour le coup acte de figuration. Une personnalité qualifiée déclare que d'un point de vue juridique, il n'y a pas de problème à ce que le Conseil d'administration modifie, puis adopte en séance une délibération. Il regrette en revanche l'anonymisation des comptes-rendus qui en rend la lecture difficile. Ce parti-pris, précise le Président, figure dans le règlement intérieur, mais peut être revu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité (4 abstentions d'administratrices et administrateurs qui étaient absents à cette séance).

II. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A1 Actualisation des stratégies pluriannuelles

Le Président indique que la stratégie de l'Université PSL se décline en six stratégies sectorielles pluriannuelles qui sont chaque année actualisées. Ces actualisations, pilotées par les Vice-présidentes et Vice-présidents de l'Université, sont effectuées en lien étroit avec le Directoire et les comités idoines : Comité recherche, Comité formation, etc. Plusieurs axes ont bénéficié de l'éclairage du Sénat lors de sa séance plénière du 23 septembre dernier.

La **stratégie Recherche** 2022 s'inscrit dans la continuité de 2021. La réussite des Programmes Gradués reste l'objectif principal; après une période d'amorçage, ces programmes atteignent maintenant leur vitesse de croisière grâce aux budgets trisannuels attribués en 2021. Un premier bilan exhaustif sera dressé en 2023. Leur création a eu un très fort impact, que ce soit en termes de collaborations entre les établissements, de renforcement de l'offre en anglais dès le Master, de développement de la recherche dès le Master, de nouveaux modes de recrutement avec les PhD Tracks. Les dispositifs « Jeunes Equipes » et « Professeurs Attachés » sont, quant à eux, stabilisés, voire renforcés. L'émergence de projets interdisciplinaires et inter-établissements constitue aussi un axe important, ce qu'illustre l'implication de PSL dans PariSanté Campus. Enfin, les objectifs fixés



à la mission « partage des savoirs » ont été précisés grâce à la création d'un Groupe de Travail dédié et l'obtention du label « Sciences Avec et Pour la Société » attribué par le MESRI. La stratégie 2022 détaille néanmoins certains enjeux nouveaux et centraux :

- L'adaptation à la LPR, tant pour garantir la stabilité du financement doctoral que pour définir la position de PSL vis-à-vis du dispositif de Chaires de Professeurs Junior.
- L'ouverture de la réflexion concernant le devenir des LABEX de PSL, élément déterminant du devenir de la stratégie scientifique : sont proposés une démarche globale et un calendrier pour la transition vers les futurs Grands Programmes Recherche de PSL.
- L'évolution du Service d'Aide Aux Projets (SAAP), nécessaire au vu de l'importance des financements sur projet. La réflexion sur le SAAP est en cours ; l'objectif est d'améliorer autant que possible le soutien apporté aux chercheurs dans ce domaine.

Un élu juge utile de signaler plus clairement dans les documents les modifications apportées aux stratégies. Il souhaite des renseignements sur la première chaire junior créée à PSL, ainsi que sur les premiers visiting fellows. Le Vice-président Recherche explique que le dispositif des visiting fellows permet d'inviter des professeurs étrangers à enseigner, pendant un mois ou plus, dans un programme gradué. Il a été mis en place cette année. La première chaire de professeur junior PSL a été attribuée à Chimie Paris. Le dispositif prévoit, si le titulaire a donné satisfaction, une titularisation.

La stratégie Formation de PSL poursuit les trois mêmes axes qu'en 2021 :

- Favoriser le développement de formations personnalisables, internationales, innovantes et connectées à la recherche.
- Mener une politique volontariste de diversité sociale, territoriale et de genre.
- Répondre aux nouveaux défis, au premier plan desquels le numérique et les objectifs de développement durable.

Concernant le premier point, la personnalisation des parcours s'appuiera sur plusieurs leviers dont le développement des PSL weeks, la création de mineures (par exemple en sciences des données), et le soutien aux doubles-diplômes au sein des établissements ou entre établissements. Le soutien aux innovations pédagogiques se poursuivra via le Centre d'innovation pédagogique, qui est un service mutualisé porté par Dauphine pour l'ensemble des établissements de PSL. Dans le domaine de l'égalité des chances, un recrutement a été effectué à PSL-EPE pour renforcer les actions à destination des lycées partenaires des Cordées de la réussite. L'objectif principal du programme développé en lien avec l'ENS sera de lutter contre l'auto-censure en amont des candidatures et d'apporter un soutien personnalisé aux élèves une fois admis. Enfin, la formation aux objectifs de développement durable sera renforcée. L'expérience réussie de la rentrée PSL anthropocène sera renouvelée cette année. Des actions de formation par et pour les étudiants seront également développées, notamment avec des ateliers "Fresque du climat" à destination de toutes les L1.

La stratégie « Vie étudiante et responsabilité sociale » s'articule autour de trois axes :

- La consolidation et le développement des services mutualisés, apportant un soutien clé aux étudiantes et étudiants dans des domaines phares que sont la santé, le logement, le sport, l'accueil aux étudiants internationaux, étant rappelé que ces SMS sont financés grâce à la mutualisation d'une partie de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus des établissements. L'objectif est de consolider et développer les services.
- L'organisation d'actions de soutien et de financement des initiatives étudiantes visant à développer la circulation entre les établissements, ainsi que le sentiment d'appartenance.
 Une attention plus particulière sera accordée aux initiatives tournées vers un campus « durable » et la réduction de l'impact écologique des activités.
- Le renforcement de la responsabilité sociale. Deux grandes priorités sont défendues : l'égalité des chances, en lien avec la Vice-présidente Formation, ainsi que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, au travers d'un plan d'action mêlant formation, sensibilisation et écoute, coordonnées par la cellule d'écoute et de veille.

La stratégie des **Relations Internationales** 2022 reprend les grandes lignes et les principes déclinés en 2021 ; elle s'articule autour de cinq axes prioritaires : partenariats stratégiques, engagement européen, ODD, internationalisation des formations, rayonnement et influence. Pour chacun de ces axes sont présentées les ambitions générales, suivies des initiatives mises en œuvre



en 2022. En concertation avec le Groupe de Travail Relations internationales, l'engagement européen a été précisé et renforcé, en pleine cohérence avec la feuille de route « Horizon Europe ». Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (janvier-juin 2022), l'Université PSL organisera la conférence « Actions Marie Sklodowska Curie » sur le campus Curie. Le document évoque le Sénat académique et l'intégration future des travaux de la Commission spécifique « relations internationales ».

La stratégie développement se décompose en deux axes :

- 1. Renforcer la « troisième mission » de l'université au travers de l'aide à la création d'entreprises et la valorisation de la recherche ;
- 2. Favoriser et développer les liens avec le monde socio-économique au travers de la recherche contractuelle, le mécénat et la formation continue.

L'actualisation de cette stratégie est marquée par plusieurs jalons :

- Le lancement du groupe de travail modèle économique à la rentrée 2021 qui déclinera ses premières propositions en 2022;
- Deux appels à projets du PIA4 en 2022, le premier concernant la prématuration/maturation, le second concernant les ressources propres ;
- Le lancement de PariSanté Campus et de son hôtel d'entreprise, ainsi que le lancement du programme PSL Tech Accélération (Financement PIA4/SIA 2021);
- Deux préfigurations, celle du service mutualisé d'appel à projet 2.0 en lien avec Armines et celle du deuxième fonds PSL Innovation Fund.

Les évolutions de la **stratégie RH** pour 2022 portent sur les 3 volets qui la structurent : Recrutement / Gestion /Formation.

- Pour le recrutement, le dispositif des « professeurs attachés » est adapté. Désormais indépendant du mécanisme des PEDR, il reposera sur un nouveau dispositif légal avec les évolution du RIPEC. Un nouveau moyen d'attractivité est par ailleurs introduit avec les chaires de professeurs junior.
- En termes de gestion, la stratégie met l'accent sur plusieurs outils et services mutualisés : le développement du LMS (Learning management system) commun de PSL et du Centre d'Innovation Pédagogique (CIP), d'un ENT (Espace numérique de travail) pour les personnels et les étudiants, ainsi que le développement d'une nouvelle sous-direction de la documentation « partage des savoirs », de la cellule d'écoute et de veille et d'une direction dédiée au pilotage et à la qualité.
- La formation met en avant les mécanismes de protection des salariés, développés ou renforcés en 2021, et en particulier le volet prévention : Violences sexistes et sexuelles, égalité Femme Homme, conséquences de la COVID 19.

Un administrateur trouve ces documents remarquables. Il demande dans quelle mesure ces orientations sont élaborées avec les établissements et appropriées par eux. Leur élaboration, répond le Président, s'effectue au sein de comités où siègent les représentants des composantes (Vice-présidents ou équivalents, DGS) qui font chacun remonter les enjeux de leur établissement : ce dispositif, qui associe étroitement les communautés, a été conçu pour éviter toute relation descendante. En témoigne, ajoute le Directeur Général des Services, la stratégie RH, dont la conception fait intervenir plusieurs collectifs : le GT RH, regroupant l'ensemble des DRH des établissements, suivi du Comité des DGS, des Comités Formation Recherche, avant validation par le Directoire pour soumission au Conseil d'administration. Des pans entiers sont confiés à des DGS des établissements, comme, pour la partie RH, la DGS de Dauphine. Le Directeur général des services ajoute que les deux tiers des objectifs établis l'an dernier ont été atteints : le ratio d'effectivité est bon. Ce tableau des jalons sera transmis au Conseil d'administration.

Un élu demande quels établissements sont concernés par la vague 2 de la labellisation HRS4R. La vague 1, lui répond le Directeur général des services, concerne les établissements labellisés ou en passe de l'être, à savoir l'EPE PSL, Dauphine-PSL, l'ESPCI-PSL et l'ENS-PSL. Le reste des établissements, à l'exception de l'Institut Curie et du CNRS qui s'étaient engagés dans la démarche avant les autres, relève de la vague 2 (2022-2023), avec un jalon à deux ans. La crise de la COVID a entraîné du retard, deux établissements ont indiqué rencontrer des difficultés ; le jalon a donc été posé en 2023.



Le même élu s'interroge sur le degré d'appropriation des stratégies par les établissementscomposantes. A titre d'exemple, il n'a pas eu connaissance, dans son institution, de discussions sur le principe de création de chaires juniors et se demande si tous les Conseils d'administration ont délibéré en leur faveur : le dispositif suscite pourtant des réserves, car il introduit des disparités de conditions de travail entre les personnels statutaires et ces personnels nouveaux. Sa question s'adresse aussi bien au Président du Conseil d'administration qu'aux chefs d'établissements. Lors de la première vague, des échanges ont eu lieu au sein des établissements intéressés par le dispositif, indique le Président, en vue de faire remonter leurs propositions au Directoire. Si de telles discussions n'ont pas encore eu lieu lors de la première vague, ils auront lieu lors de la seconde. Formellement, il n'y a pas besoin de délibération des établissements, mais les chefs d'établissements auront certainement à cœur de le faire. L'élu estime qu'il y a eu précipitation : la communauté, très critique à l'égard des chaires de professeurs junior, estime ne pas avoir disposé du temps nécessaire au débat. Plus généralement, les stratégies de PSL, n'étant pas discutées. sont vécues comme venant d'en haut : l'intégration s'opère au niveau des directions, mais pas au niveau des agents. Le Président déclare avoir des échos différents et prend pour exemple les programmes gradués dont les communautés se sont pleinement emparées. Il ajoute que le dispositif des chaires junior est un outil mis à la disposition de l'établissement et ne constitue pas une obligation: si un établissement n'en veut pas, il n'en fera pas. Un administrateur chef d'établissement confirme, s'agissant de son institution, qu'il s'était engagé à ne pas en faire : s'il en était autrement, un débat serait mené. Un autre chef d'établissement indique la mise en place, dès la sortie du décret, d'un groupe de travail sur l'impact de la LPR dans son établissement. Les positions divergent d'une discipline à l'autre et les laboratoires seront souverains. Pour certains d'entre eux, la création d'un poste de professeur (PR2) hors plafond d'emploi présente un réel avantage. Un autre chef d'établissement, qui bénéficie de la première chaire junior, indique que son école avait connu plusieurs départs en retraite, des profils existaient : le dispositif a constitué une opportunité, d'autant qu'il s'agit d'un poste supplémentaire qui ne vient pas se substituer aux postes actuels. Les CPJ sont des emplois PSL, qui peuvent être mutualisés et contribuer de la sorte à la structuration de l'Université, mais aussi à la solidarité entre établissements, ajoute le Président : un établissement qui ne relève pas de la tutelle du MESRI peut en bénéficier. Un élu regrette que toute réflexion collective sur le projet ait été évacuée. Les conséquences pour ceux qui n'en veulent pas sont évidentes. Un chef d'établissement indique que son école, parce qu'elle ne relève pas du MESRI, n'a pas accès à ces postes : PSL lui en offre la possibilité. Un élu se félicite du débat qui permet aux différents points de vue de s'exprimer. Il appelle de ses vœux une réflexion collective. Selon lui, le dispositif met en place une concurrence et une disparité au sein des personnels des établissements, et ce au détriment des personnels statutaires. Un chef d'établissement indique que le groupe de travail mis en place dans son institution réunit l'ensemble des acteurs. Il y a donc bien débat collectif sur l'impact de la LPR au sein de son établissement. Il rappelle qu'en cas de succès, l'opération se solde par une titularisation en PR2 : la convergence vers le régime général est donc rapide, ce qui n'était pas le cas auparavant, et les disparités invoquées s'estompent donc. Il souligne le fait que des établissements qui ne peuvent disposer de chaires de professeurs junior en raison de leur tutelle peuvent en bénéficier grâce à PSL et salue cette mise en commun. Un élu estime que l'argent versé dans la création des chaires de professeurs juniors aurait été plus utile s'il était venu renforcer l'environnement de la recherche (BIATSS notamment), qui est notoirement faible : l'ESR a besoin de postes statutaires à long terme, non de postes à court-terme. Un administrateur estime le débat intéressant : la stratégie fixe des orientations à partir desquelles chacun se positionne. Le Président remercie les administratrices et les administrateurs pour cette discussion, tout en rappelant la possibilité de recourir ou non à ce dispositif légal. Il profite de l'arrivée de Mme CARRERE GEE, nouvelle représentante du Conseil Régional d'Île de France au Conseil d'administration de l'Université, pour l'accueillir au nom de toutes et tous. Mme CARRERE GEE ler remercie et déclare suivre avec beaucoup d'intérêt le débat.

Les stratégies sont adoptées à la majorité, 4 votes contre.



A2 Budget initial 2022

Le Président informe les administratrices et administrateurs que le budget initial (BI) 2022 a été validé à l'unanimité par le Directoire, qu'il n'a pas fait l'objet de réserves de la part de la tutelle, et, sur la partie documentaire, qu'il a reçu l'avis positif du Conseil de la Documentation.

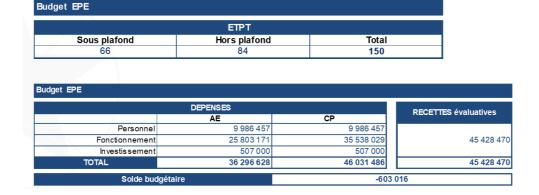
La Directrice financière explique que le BI 2022 traduit un élargissement du périmètre des activités de l'EPE au détriment de la Fondation, qui se traduit par :

- L'intégration de la dotation de l'IDEX dans l'Université PSL par l'inscription des intérêts perçus sur 4 trimestres pour 2022 ;
- Le développement des ressources provenant d'appels à projets : SFRI, IDEES, EELISA, COFUND, DEMOES ;

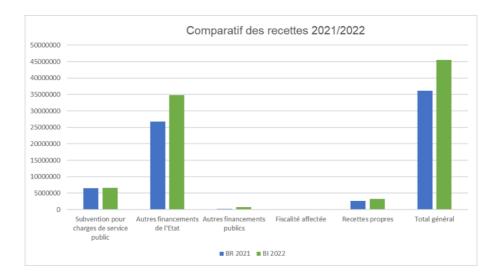
et ainsi génère une augmentation substantielle des recettes à encaisser (+9,3M€), qui démontre le dynamisme de PSL et qui lui permet de déployer ses stratégies sectorielles pluriannuelles.

La construction du BI est marquée par des soutiens prioritaires :

- Le développement des programmes gradués ;
- La promotion de l'offre de formation en particulier recrutement international et innovation pédagogique ;
- L'accueil des étudiants, renforcement de la qualité de la vie étudiante :
- La promotion de l'égalité des chances ;
- Le renforcement des fonctions support pour accompagner les AAP;
- La convergence informatique ;
- La poursuite de la structuration immobilière des projets de PSL.



Recettes



S'agissant des recettes, le comparatif 2021-2022 illustre une stabilité des ressources, exception faite des Autres financements de l'Etat, dont l'écart s'explique principalement par le transfert de la dotation IDEX (incluant labex et EUR) inscrite pour le montant annuel des intérêts versés à hauteur de 26 653k€. La subvention pour charge de service publique est assez stable à hauteur de 6 635 412€. La LPR impacte deux lignes, la valorisation des contrats doctoraux et l'ajout de 4



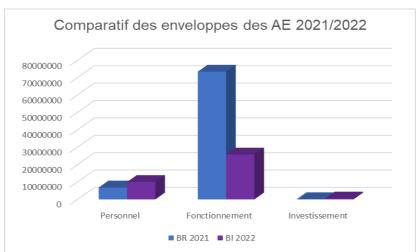
contrats doctoraux pour 2022. Outre l'Idex, la ligne autres financements de l'Etat est marquée par le déploiement des appels à projets SFRI, IDEES, DEMOES, PEPR Quantique, ELISAA, étant rappelé que le projet hybridation se termine.

Au chapitre des autres financements publics, les financements EELISA et COFUND se poursuivent, auxquels s'ajoute celui, exceptionnel, de l'événement MSCA à hauteur de 150 k€. Les financements Région sont marqués par une augmentation du fonds Pépite et de la Fête de la Science. Au chapitre des ressources propres, sont à signaler :

- Une augmentation de 34k€ des droits d'inscription compte-tenu des inscriptions ;
- Une diminution de 199k€ du financement extérieur des contrats doctoraux en raison du transfert direct des financements aux établissements :
- Une stabilité des contributions des établissements PSL aux projets communs (transfert CVEC, SMS documentation, bibliomètre, ERP scolarité, etc.)
- Une recette prévisionnelle importante : la contribution pour le GIS Paris Santé Campus estimée à 1 070 k€, soit + 690 k€ ;
- Des reversements pour des activités financés sur mécénat perçu par la FCS :
 - o Chaire l'Oréal : -33 k€
 - o SMD: +79 k€

<u>Dépenses</u>

	BR 2021	BI 2022	Ecart 21/22
Autorisations d'engagement (AE) :	80 379 916 €	36 296 628 €	-44 083 288 €
Crédits de paiement (CP) :	38 963 346 €	46 031 486 €	7 068 140 €



Au niveau des dépenses, le comparatif entre 2021 et 2022 des autorisations d'engagement (cf. tableau ci-contre) manifeste une diminution de 44.083k€ en raison des conventionnements Labex et EUR réalisés en 2021. Les dépenses de fonctionnement couvrent 71 % des AE et se répartissent comme suit :

- Transfert des CDs vers les établissements : 4 619 k€
- Transfert du financement IDEX vers la FCS : 6 900 k€
- Dotation des programmes gradués : 1 600 k€
- Transfert financements IDEES et DEMOES vers FCS: 1 615 k€
- Projets recherche et PHD Tracks : 1 250 k €
- Transfert du financement COFUND vers les établissements : 766 k€
- Abonnements mutualisés : 545 k€.

Les crédits de paiement (CP) se montent à 46 M€ pour 2022. Le fonctionnement représente 77% de ce montant. Sont à noter

- Le paiement des échéances annuelles des Labex : 7 297 k€ ;
- Le paiement des échéances annuelles des EUR : 2 342 k€.





Ces crédits de paiements, issus d'engagements 2021, représentent principalement l'écart avec les AE inscrites au budget.

La masse salariale représente 22% du total des CP.

	Masse salariale BR 2021	Masse salariale BI 2022
Contrats doctoraux (Recherche)	1 490 000 €	1 652 663 €
Rémunérations des personnels CDD CDI	4 196 824 €	6 578 223 €
Enseignements	913 194 €	996 000 €
dont heures d'enseignement CPES	670 000 €	700 000 €
dont heures d'enseignement SMD	65 194 €	138 000 €
Vacations étudiantes - services civiques	60 000 €	90 000 €
Autres vacations	73 496 €	99 500 €
Mesures interministerielles, transformation de la FP et LPR (indemnité télétravail, protection sociale complémentaire)	- €	293 700 €
Dispositif de professeurs attachés	- €	144 000 €
Médecine du travail	805€	805€
Politique sociale	81 566 €	81 566 €
FIPHFP	30 000 €	50 000 €
Total Masse salariale :	6 845 885 €	9 986 457 €

Les crédits de masse salariale (cf. tableau ci-contre) augmentent de 3 210 k€ entre le BR 2021 (trajectoire réajustée) et le BI 2022, ce qui correspond :

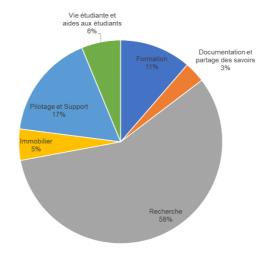
- au report d'emplois non pourvus en 2021 et la montée en puissance des différents projets :
 +2 200 k€;
- à une enveloppe complémentaire pour les contrats doctoraux : + 330 k€;
- aux vacations d'enseignement : +162 k€ dont PNRR pour 80 k€ ;
- à l'augmentation des vacations étudiantes : +60 k€ ;
- au dispositif des professeurs attachés : +144 k€ ;
- aux mesures nouvelles LPR et modernisation de la fonction publique : +294 k€.

S'agissant des dépenses liées à la CVEC, la commission de suivi a effectué une programmation budgétaire qui maintient les principales activités des SMS Vie étudiante et qui prend en considération la mise à disposition des locaux rue Mazet dans le cadre du partenariat avec le CROUS de Paris pour la création d'un lieu consacré à la vie étudiante. Le financement CVEC est estimé à 582 467€ pour 2022.

La répartition des crédits de paiement par destinations s'effectue comme suit :







Il est précisé que les reversements entre l'EPE et la FCS apparaissant en dépenses « pilotage et support » ont été neutralisés afin de mieux refléter les activités de l'EPE. Les crédits de paiement neutralisés comprennent la subvention de fonctionnement (6 900 k€), ainsi que les reversement DEMOES (750 k€) et IDEES (865 k€).

Opérations pour compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Nouveaux emprunts		
Opérations au nom et pour le compte de tiers	1 210 034	1 210 034
PEPR Quantique	105 000	105 000
PEPR Quantique	105 000	105 000
EELISA- EU		
Equipex IMF-NMR	1 000 034	1 000 034
Autres décaissements pour comptes de tiers		
Autres opérations pour comptes de tiers		
TOTAL OPERATIONS COMPTES DE TIERS	1 210 034	1 210 034

Le total des opérations pour compte de tiers est prévu, en décaissements et en encaissements, à hauteur de 1 210 034€ (cf. tableau ci-contre). Les opérations comprennent le PEPR quantique (avec reversements pour l'Université de Paris et Sorbonne U), EELISA, l'Equipex IMF-NMR. Il n'y a pas d'impact sur la trésorerie. D'autres opérations pour compte de tiers seront probablement à prévoir.

Comptabilité patrimoniale

TOTAL DES CHARGES	45 554 486
TOTAL DES PRODUITS	46 206 065
	budget Initial 2022
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	6 597 424
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 594 916
Niveau de la TRESORERIE	3 002 508

Budget EPE	
Résultat patrimonial	651 579
Capacité d'autofinancement	681 579
Variation de fonds de roulement	174 579
Variation de trésorerie	-603 016

En comptabilité patrimoniale, le total des charges s'élève à 45 554 486 €, celui des produits à 46 206 065€. Le fonds de roulement est estimé à 6 597 424 €, le niveau de trésorerie à 3 M€.



La suite de la présentation comprend les éléments budgétaires consolidés entre l'EPE et la Fondation, avant de passer aux éléments budgétaires consolidées entre EPE et les établissements-composantes de l'Université. Cette présentation est assurée par la Directrice générale des services adjointe.

Eléments budgétaires consolidés EPE-Fondation

Emplois



Le total consolidé des ETPT s'élève à 215 : 150 du côté de l'EPE, 65 du côté de la Fondation. L'exécuté et le prévisionnel par type de population donnent la répartition suivante :

ETP exécutés et prévision par type de population

•	2020	2021	2022
Contractuels	109	9 115	145
Doctorant	6	1 53	56
BIATSS		4 8	8
Enseignants		4 4	4
Autres : stagiaires, apprentis	;	3 3	2
	180	183	215

Sont inclus dans les ETP de contractuels :

- 21 ETP mis à disposition dans les établissements PSL (programmes gradués, soutien aux masters)
- 24 ETP sur des appels à projets portés directement par PSL (Demoes, Idees, Hybridation, Eelisa).

La masse salariale consolidée s'élève à un total de 14 924 697 €, laquelle se décompose comme suit :

- Rémunération des personnels en CDD et CDI : 11 437 171, dont 4 862 889 sur financements fléchés :
- Formations autres que postes (vacations, heures complémentaires, primes pédagogiques) :
 2 648 663€ ;
- Autres mesures : 628 200€;
- Politique sociale : 210 663€.

Le poids des dépenses par structure représente 33% du côté de la Fondation et 67% du côté de l'Université. Par rapport à 2020 et 2021, le périmètre des activités gérées par la Fondation PSL diminue au bénéfice de celui de l'Université.



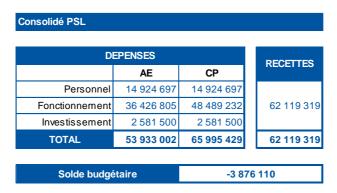
Présentation en k€		BI 202	0		BI 202	1		BI 2022	
Presentation en KE	FCS	UNIV	Total	FCS	UNIV	Total	FCS	UNIV	Total
Total masse salariale	6 367	5 369	11 736	6 071	7 831	13 902	4 938	9 986	14 925
dont CDD / CDI sur financements fléchés	684	332	1 016	1 826	2 505	4 331	1 467	3 396	4 863
dont contrats doctoraux		1 169	1 169		1 490	1 490		1 653	1 653
dont professeurs attachés - SFRI								144	144
dont masse salariale transfert Etat T2		1 030	1 030		1 030	1 030		1 128	1 128
dont vacations SMD		70	70		151	151		186	186
Total des dépenses sur financements directs	684	2 602	3 286	1 826	5 176	7 002	1 467	6 506	7 974
Part des dépenses sur financements direct	11%	48%	28%	30%	66%	50%	30%	65%	53%

L'examen de l'évolution triennale de la masse salariale inscrite au BI (cf. tableau supra) montre que la masse salariale sur financements directs augmente. Elle atteint 53% de la masse salariale totale en 2022. La variation de masse salariale sur financements directs entre le BI 2021 et le BI 2022 s'élève à 971 k€, ce qui représente 95 % de la variation de la masse salariale globale.

Le détail des CDD et CDI sur financement fléchés ou directs donne lieu à la répartition suivante :

Présentation en K€		BI 2022				
	Université	Fondation	Total général			
ACTIONS PG	375		375			
DEMOES	860		860			
IDEES	590		590			
PEPITE	145		145			
CHAIRE L OREAL	151		151			
COFUND	51		51			
CVEC	271		271			
EELISA	50		50			
FNV	189	574	764			
HYBRIDATION	284		284			
INSTITUT CARNOT		240	240			
MECENAT	146	19	165			
PG SFRI	88		88			
PGG		60	60			
REDTEAM		11	11			
SAAP		104	104			
SIA		311	311			
SMD	195	148	343			
Total général	3 396	1 467	4 863			

Consolidé EPE-FCE / tableau des autorisations budgétaires





Budget EPE

DEPENSES			RECETTES
	AE	СР	RECEITES
Personnel	9 986 457	9 986 457	
Fonctionnement	25 803 171	35 538 029	45 428 470
Investissement	507 000	507 000	
TOTAL	36 296 628	46 031 486	45 428 470

Budget FCS

DEPENSES			
AE	СР		
4 938 240	4 938 240		
10 623 634	12 951 203		
2 074 500	2 074 500		
17 636 374	19 963 943		
	AE 4 938 240 10 623 634 2 074 500		

RECETTES
16 690 849
16 690 849

Solde budgétaire	-603 016

Solde budgétaire

Le tableau consolidé des autorisations budgétaires indique, du côté des dépenses, des autorisations d'engagement à hauteur de 53 933 002€ et des crédits de paiements à hauteur de 65 995 429 €. Les recettes s'évaluent, elles, à 62 119 319€. Le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 3 876 110 €.

Tableau consolidé EPE-FCS / situation patrimoniale

	EPE 2022	FCS 2022	EPE +FCS 2022
TOTAL DES CHARGES	45 554 486	24 581 688	70 136 174
dont apport fonds dédiés		7 383 038	7 383 038
TOTAL DES PRODUITS	46 206 065	26 624 773	72 830 838
dont reprise fonds dédiés		8 490 532	8 490 532
Résultat prévisionnel	651 579	2 043 085	2 694 664
CAF ou IAF *	681 579	2 143 085	2 824 664
VARIATION du FONDS DE ROULEMENT	174 579	68 585	243 164
VARIATION de trésorerie	- 603 016	- 4 138 794	- 4 741 810
Niveau de la TRESORERIE	3 002 508	12 433 998	15 436 505

Concernant la situation patrimoniale EPE et Fondation pour 2022, le total des charges s'établit à 70 136 174€, celui des produits à 72 830 838€. Le résultat prévisionnel se situe à 2 694 664€, la CAF ou IAF à 2 824 664€. La variation du fonds de roulement est de 243 164€. La variation de trésorerie s'établit à 4 741 810€. Le niveau de la trésorerie s'élève, pour 2022, à 15 436 505€.

Budget consolidé de l'Université PSL (EPE et établissements-composantes)

En préambule, il est indiqué que le périmètre est modifié par rapport aux années antérieures, les budgets de Mines et d'Armines étant consolidés.

	2021	2022	évolution/N-1	Δ CP 2022-2021
Recettes budgétaires (a)	489 884 120	570 815 876	17%	80 931 756
Dépenses budgétaires en crédits de paiement (b)	504 117 784	583 579 732	16%	79 461 948
Solde budgétaire de l'année (a-b)	-14 233 664	-12 763 856	-10%	1 469 808
				0
Résultat comptable prévisionnel (a)	1 076 800	3 660 340	240%	2 583 540
Neutralisation charges / produits calculés (b)	13 377 240	14 131 117	6%	753 877
Capacité d'autofinancement de l'année (c= a+b)	14 454 040	17 791 457	23%	3 337 417
Financement spécifique d'actif de l'année (d)	25 336 077	67 478 543	166%	42 142 466
Dépenses d'investissement de l'année (e)	48 875 434	90 180 927	85%	41 305 493
Variation du fonds de roulement de l'année (c+	-9 085 317	-4 910 927	-46%	4 174 390
Fonds de roulement à fin année N	73 946 105	68 196 077	-8%	-5 750 028
Trésorerie à fin année N	86 301 064	93 996 829	9%	7 695 765

Concernant les comptabilités patrimoniale et budgétaire (cf. tableau supra), les recettes attendues s'élèvent à 570 815 876€, les dépenses budgétaires en crédit de paiement à 583 579 732€, ce qui donnerait un solde budgétaire prévisionnel négatif de 12 763 856€, soit une variation de 10%. Fin 2022, la trésorerie s'établirait à presque 94 M€, soit une hausse de 9% par rapport à 2021.



Le résultat comptable prévisionnel passe de 1 076 900€ en 2021 à 3 660 340€ en 2022, soit une nette amélioration, à relativiser au regard des charges et des recettes. Ce résultat comptable prévisionnel contribuera à l'amélioration de la capacité d'autofinancement lorsqu'on ajoutera le montant des amortissement nets.

Une dépense potentielle de 90 M€ irait vers de l'immobilier et de l'équipement, ce qui nous amènerait à une variation du fonds de roulement de - 4 910 927€. Ce fonds de roulement anticipé s'élèverait à 68,2 millions € à la fin d'année 2022.

	2022		
		СР	en %
Masse salariale		345 041 223	59%
Fonctionnement		155 999 420	27%
Investissement		82 539 089	14%
	TOTAL	583 579 732	100%

La répartition des dépenses 2022 en crédits de paiement par enveloppe se décompose comme suit : 59% en masse salariale, 27% en fonctionnement 27%, 14% en investissement pour un montant total de 583 579 732 €.

	2022		202	21	
	RE	en %	RE	évolution/N-1	∆ CP 2022-2021
Subvention pour charges de service public	307 953 960	54%	302 653 831	2%	5 300 129
Droits d'inscription formation initiale	11 888 479	2%	3 514 284	238%	8 374 195
Formation continue, diplômes propres et VAE	25 683 067	4%	27 911 255	-8%	-2 228 188
Taxe d'apprentissage	2 718 500	0%	2 868 000	-5%	-149 500
Contrats et prestations de recherche hors ANR (7062)	12 536 238	2%	12 962 719	-3%	-426 481
Valorisation	40 000	0%	124 000	-68%	-84 000
ANR investissements d'avenir	47 836 123	8%	36 096 892	33%	11 739 231
ANR hors investissements d'avenir	11 592 194	2%	11 712 476	-1%	-120 282
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	4 990 420	1%	3 767 505	32%	1 222 915
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	6 945 362	1%	6 540 757	6%	404 605
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres (BPI,)	60 349 470	11%	21 955 348	175%	38 394 122
Subventions d'exploitation et financement des actifs - CPER	194 000	0%	8 200 000	-98%	-8 006 000
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	15 400 370	3%	5 146 900	199%	10 253 470
Autres recettes	62 687 693	11%	46 430 155	35%	16 257 538
TOTAL:	570 815 876	100%	489 884 121	17%	80 931 755

570M€ d'encaissement sont attendus sur l'ensemble du périmètre de l'Université en 2022 (cf. tableau ci-contre). La subvention pour charge de service public correspond à 54% de la somme et connaît une hausse de 2% par rapport à 2021. Les montants des droits d'inscription en formation initiale évoluent à la hausse (+2%), ceux de la formation continue à la baisse (-8%), ce qui provient surtout de retraitements opérés dans certains établissements.

Le poids relatif des établissements dans les crédits de paiement 2022 (583 579 732€ au total) donne lieu à la répartition par pourcentage suivante :



	2022		
	СР	en %	
ENS	135 357 417	23,19%	
Univ. Paris Dauphine	110 698 837	18,97%	
MINES (dt Armines)	91 643 000	15,70%	
ESPCI	60 224 600	10,32%	
Université PSL SC	46 031 486	7,89%	
Fondation PSL	19 963 943	3,42%	
EPHE	44 332 600	7,60%	
Observatoire de Paris	38 428 073	6,58%	
CHIMIE	21 526 030	3,69%	
ENC	10 792 320	1,85%	
CNSAD	4 581 426	0,79%	
TOTAL	583 579 732	100,00%	

2021		
СР	évolution/N-1	Δ CP 2022-2021
134 879 178	0%	478 239
113 854 000	-3%	-3 155 163
57 270 000	60%	34 373 000
36 850 706	63%	23 373 894
31 727 984	45%	14 303 502
19 100 304	5%	863 639
42 968 815	3%	1 363 785
37 418 887	3%	1 009 186
15 373 002	40%	6 153 028
10 161 242	6%	631 078
4 513 666	2%	67 760
504 117 784	16%	79 461 948

La plus grande partie provient de l'ENS, de Dauphine, des Mines et de l'ESCPI qui voit une forte croissance de ses crédits de paiement. L'Université et la Fondation restent égales. Les crédits de paiement augmentent au détriment de la diminution des autorisations d'engagement. La répartition de ces mêmes CP par poste donne la répartition suivante :

	2022	
	CP	en %
Formation	136 829 401	23,45%
Bibliothèques et documentation	11 797 724	2,02%
Recherche	228 427 830	39,14%
Diffusion des savoirs et musées	3 392 500	0,58%
Immobilier	86 064 801	14,75%
Pilotage et support	107 157 792	18,36%
Aide aux étudiants	9 909 686	1,70%
TOTAL	583 579 734	100,00%

2021		
CP	évolution/N-1	Δ CP
OI .	evolution/14-1	2022-2021
123 359 060	11%	13 470 341
12 253 225	-4%	-455 501
196 792 553	16%	31 635 277
3 265 466	4%	127 034
56 316 413	53%	29 748 388
103 614 956	3%	3 542 836
8 516 111	16%	1 393 575
504 117 784	16%	79 461 950

La recherche, en hausse de 16% par rapport à 2021, représente quasi 40% du total. La formation, en hausse de 11% par rapport à 2021, représente 23,5% du total, le pilotage et le support 18%, l'immobilier 15%. Sur ce dernier poste, l'ESCPI (23,9M€) et les Mines (13,3M€) ont des montants très élevés alors que Dauphine et l'ENS sont en baisse d'environ 3,5M€ chacune.

La répartition des budgets 2022 dédiés à la formation en CP donne les résultats suivants :

		202	2			2021		
	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Représentat° par étab.	СР	évolution/N-1	Δ 2022-202
Univ. Paris Dauphine	52 698 614	6 796 000	395 512	59 890 126	43,77%	47 054 075	27,28%	12 836 05
ENS	34 525 333	10 458 059	114 400	45 097 792	32,96%	45 889 830	-2%	-792 03
MINES	6 860 000	2 120 000	100 000	9 080 000	6,64%	8 270 000	10%	810 00
EPHE	7 621 480	244 901	10 000	7 876 381	5,76%	8 012 237	-2%	-135 850
Université PSL SC	2 400 563	1 514 600	352 000	4 267 163	3,12%	4 555 318	-6%	-288 15
Fondation PSL	63 929	140 261	500 000	704 190	0,51%	259 946	171%	444 24
ENSCP	3 467 307	953 445	162 000	4 582 752	3,35%	4 345 161	5%	237 59
ESPCI	0	350 000	160 000	510 000	0,37%	450 000	13%	60 000
Observatoire de Paris	2 263 168	252 500	15 000	2 530 668	1,85%	2 312 800	9%	217 868
ENC	184 700	62 950	1 300	248 950	0,18%	336 300	-26%	-87 350
CNSAD	1 343 609	656 590	41 180	2 041 379	1,49%	1 873 393	9%	167 98
TOTAUX	111 428 703	23 549 306	1 851 392	136 829 401	100,00%	123 359 060	10,92%	13 470 341

Le total consolidé de 137 M€ se décompose en 111 M€ pour le personnel, 23 millions pour le fonctionnement, 2M€ pour l'investissement.

La répartition des budgets 2022 dédiés à la recherche en CP donne, quant à elle, les résultats suivants:



9 891

147 910 120

5 950

59 849 919

CNSAD

TOTAUX

2022 2021 Représentat **TOTAL** évolution/N-1 Δ 2022-2021 Masse salariale Fonctionnement Investissement par étab. ENS 35 081 297 9 686 537 4 727 756 49 495 590 21,67% 46 694 362 6,00% 2 801 228 **EPHE** 21 585 226 4 048 911 248 248 25 882 385 11,33% 25 414 506 1.84% 467 879 MINES 26,89% 46 925 000 11 506 000 2 992 000 61 423 000 39 680 000 54,80% 21 743 000 **ESCPI** 8 053 280 4 033 376 4 431 985 16 518 641 7.23% 17 154 763 -3.71% -636 122 Université EPE 2 489 973 19 132 537 21 622 510 9,47% 98,35% 0 10 901 378 10 721 132 Fondation PSL 1 407 375 4 185 450 320 000 5 912 825 2,59% 7,11% 5 520 465 392 360 12 095 328 Univ. Paris Dauphine 9 093 147 2 536 181 466 000 5,30% 25 139 311 -51,89% -13 043 983 23 005 490 14,46% Observatoire de Paris 18 030 525 3 193 603 1 781 362 10,07% 20 099 027 2 906 463 **ENSCP** 11 815 450 109.11% 4 984 254 1 154 549 5 676 647 5.17% 5 650 242 6 165 208 ENC 250 152 366 825 23 793 640 770 0,28% 520 442 23,12% 120 328

Le total consolidé de 228 427 830€ se décompose en 147 910 120€ pour la masse salariale, 59 849 919€ pour le fonctionnement et 20 667 791 pour l'investissement.

15 841

228 427 830

0,01%

100,00%

-12,27%

16,08%

-2 216

31 635 277

18 057

196 792 <u>553</u>

0

20 667 791

Le Président remercie vivement la Directrice générale de services adjointe et la Directrice des Finances, ainsi que leurs services, pour le considérable travail accompli et pour la qualité de leur présentation. Un administrateur et un élu abondent dans son sens et invitent à intégrer les organismes de recherche dans cette vision consolidée.

Un autre élu indique que la demande d'une vision consolidée du budget formulée par les élus est désormais satisfaite : on aboutit à un résultat de plus en plus clair, ce dont il félicite les équipes. Il souhaite savoir si des éléments d'alerte sont à signaler d'ici 5 ans. Les difficultés budgétaires de PSL appartiennent au passé, indique le Président. Elles ont été le lot de la plupart des Idex qui ont dû mettre en place de nouvelles structures budgétaires. La situation est désormais satisfaisante : PSL sait clairement où elle va dans les prochaines années. La croissance de PSL repose toutefois sur le succès aux AAP ; la subvention pour charge de service public n'est pas à la hauteur. PSL a été très performante dans ces AAP, ce qui montre la qualité des projets et la force du collectif. Mais l'alerte possible à l'horizon de 5 ans réside précisément dans le fait que PSL ne peut fonctionner qu'en répondant à des AAP, ce d'autant qu'il n'existe pas de mécanisme qui prenne en compte l'inflation. Faute d'une augmentation des charges pour service public, un risque d'appauvrissement existe. PSL n'est pas la seule confrontée à ce problème. La campagne présidentielle sera l'occasion de porter ce sujet. Le rapport de Gabrielle FACK et d'Élise HUILLERY, toutes deux professeures d'économie à Dauphine (LEDA), invite à repenser la stratégie d'investissement dans l'enseignement supérieur pour gagner en efficience et en équité. Ces deux chercheuses, indique un administrateur, interviendront au troisième séminaire « Actions de la Gouvernance Initiées par la Recherche (AGIR) » le vendredi 21 janvier de 12h15 à 13h45 sur le thème « Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace ». Une invitation sera envoyée aux administratrices et aux administrateurs. Outre ce rapport, le Président signale une note de la Cour des Comptes sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, avec des considérations sur le financement intéressantes. Un administrateur fait aussi état d'un rapport de l'Institut Montaigne.

Le Président rappelle les approbations soumises au vote :





Délibération budget initial 2022 - EPE

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Budget EPE		
	ETPT	
Sous plafond	Hors plafond	Total
66	84	150

	DEPENSES		RECETTES évaluatives
	AE	CP	RECEITES evaluatives
Personnel	9 986 457	9 986 457	
Fonctionnement	25 803 171	35 538 029	45 428 470
Investissement	507 000	507 000	
TOTAL	36 296 628	46 031 486	45 428 470

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

651 579
681 579
174 579
-603 016

Le budget initial est adopté à la majorité, 5 contre.

A3 Rapport social unique 2020

Le Président indique que le rapport social unique 2020 porte sur les effectifs de PSL établissement public et de la Fondation. Il a été préalablement validé par le CT et le CSE.

La mention de Fernand BRAUDEL au titre de l'EPHE, après avoir été questionnée, est admise.

Le rapport social unique est adopté à l'unanimité (5 abstentions).

A4 Rapport d'activités 2019-2020

Le Président indique que le rapport d'activités de l'Université PSL rend compte des actions menées à l'échelle des différentes Vice-présidences, étant entendu que les établissements-composantes disposent eux-mêmes d'un rapport d'activités propre. Ce rapport n'appelle pas de remarque.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité (5 abstentions).

A5 Tableaux pluriannuels d'emploi

Le Président indique que ces tableaux pluriannuels ont été constitués à l'occasion de la conférence RH organisée le 13 juillet. Ils ont été validés par le Directoire du 16 novembre. Il n'v a pas de remarque.

Les tableaux pluriannuels d'emploi sont adoptés à l'unanimité.

A6 Référentiel enseignement et recherche

Le Président indique que le référentiel enseignement et recherche concerne les enseignants et enseignants-chercheurs de l'EPE-PSL et s'étend aux PRAG et aux PRCE. Ce référentiel vise une reconnaissance des différentes missions effectuées dans le cadre des formations directement portées par l'établissement public. Il permet d'opérer une compilation de règles déjà en vigueur et d'encadrer de nouvelles situations. Les équivalences horaires approuvées par le Conseil d'administration de PSL ne sont pas remises en cause par ce référentiel qui ne fait que les reprendre.

Un élu demande ce qui est nouveau et pourquoi il est souhaité de mettre en place ce référentiel. Le Directeur Général des Services répond que le document compile pour la première fois l'ensemble des décisions du Conseil d'administration. Les évolutions introduites se traduisent par des rémunérations revues à la baisse par rapport à l'existant. Le document, ajoute la Vice-présidente Formation, établit par ailleurs un référentiel pour les primes et charges pour service public qui n'existait pas auparavant pour les semaines PSL. La rémunération des coordinateurs de parcours a été calée sur celle votée pour les primes des professeurs attachés (73 heures); celle des coordinateurs de disciplines a été alignée sur celle des directeurs académiques des programmes gradués (104 heures). L'élu estime que ce volume horaire correspond à d'importantes décharges. La Vice-présidente Formation répond que le Comité des Vice-Présidents Formation s'est inspiré des



pratiques en usage dans les établissements. A titre d'exemple, la décharge pour enseignement de l'anglais en premier cycle prend pour référence les pratiques de Dauphine.

Un élu pointe, dans le document 7, une confusion entre « directeur d'études » et « directeur des études ». Le Directeur Général des Services s'engage à modifier le document : il est bien question de « directeur des études ».

Le référentiel enseignement et recherche est adopté à la majorité, 5 contre.

A7 Convention PSL-Armines

Le Président rappelle que le Conseil d'administration du 07 octobre 2021 l'avait autorisé à solliciter l'adhésion de PSL à l'association Armines. Cette délibération était accompagnée de quatre conditions suspensives :

- L'approbation par le Conseil d'administration du projet de convention de quasi-régie entre PSL et Armines :
- L'approbation par le Conseil d'administration de Mines Paris des statuts et du règlement intérieur d'Armines, ainsi que la validation par la tutelle du dispositif en association et quasi-régie.
- Informations sur les modalités de sortie de l'Institut Mines-Télécom.
- Due diligence.

Il explique que les « Due diligences » ont été effectuées ; les modalités de sorties de l'IMT sont connues ; la tutelle a validé la quasi-régie et les statuts et le RI ont été votés dans les mêmes termes. Trois conditions ont ainsi été remplies. La quatrième est soumise au vote, à savoir la convention de quasi-régie entre Armines et PSL.

Le Directeur Général des Services rappelle qu'Armines est une association 1901. L'association et la quasi régie sont les moyens qui permettent le mieux le maintien de l'activité et des contrats. Il n'existe pas de risque économique a priori pour PSL, car la responsabilité dans une association est limitée à une responsabilité individuelle pour faute. Le seul risque réside dans le financement de la période de transition qui correspond à la sortie de l'IMT : elle doit être financée par la tutelle des Mines et l'intervention de PSL a été exclue.

L'Université PSL, actuellement membre d'Armines, pourra devenir membre fondateur d'Armines si le Conseil d'administration l'approuve. Grâce à Armines, les établissements-composantes de PSL bénéficient d'un outil efficace de recherche partenariale, qu'ils sont libres d'utiliser ou non. Il reviendra à la future Armines de convaincre ou non les établissements de passer par elle.

Un administrateur demande des précisions sur la composition du Conseil d'administration d'Armines. Un autre lui indique que les informations disponibles sur internet sont désormais obsolètes : les personnalités qualifiées vont quitter cette instance. Dans cette phase de transition, il n'y a pas de Conseil d'administration, mais une Assemblée générale et un bureau avec deux établissements. Le rôle de PSL dans la gouvernance sera important. Un élu demande si les décisions seront prises par un représentant des Mines et représentant de PSL. Les décisions importantes tel le budget, est-il précisé, seront prises par le Conseil d'administration des Mines. S'agissant de l'école des Mines, 20 millions d'euros sont gérés en partenariat avec Armines. Le dispositif de gouvernance mis en place est proportionnel aux enjeux.

Un élu remercie PSL d'accueillir Armines, ce qui est important pour les personnels de l'association : alors que ce sont eux qui font toute la valeur de l'association, ils manifestent d'inquiétants signes de fatigue, sinon d'épuisement.

La convention PSL-Armines est adoptée à la majorité, 5 voix contre.





B. Formation et recherche

B1 Convention de financement Université PSL – ENS PSL et Dauphine PSL relative au projet de recherche et d'innovation « Expérimentation d'une démarche innovante d'accompagnement, développement, et valorisation des projets de recherche scientifique en Sciences Humaines et Sociales à PSL » ;

B2 Modalités d'admission et capacités d'accueil pour les diplômes nationaux de master de l'Université PSL (année universitaire 2022-2023) ;

B3 Modalités d'admission et capacités d'accueil pour les licences CPES et Sciences pour un Monde Durable (année universitaire 2022-2023) ;

B4 Conventions relatives au financement de la cohorte 2021 des contrats doctoraux de Dauphine-PSL, ENS-PSL, ENSCP-PSL, EPHE-PSL et ESPCI-PSL;

B5 Conventions PSL-ANR pour le financement des EUR ;

B6 Conventions ANR-PSL EquipEx+ pour le projet ONCO-PHENO-SCREEN et le projet IDEE B.7. Contrat attributif d'aide PSL-ANR pour le financement du projet « Soutien à la formation aux technologies quantiques » ;

B.8. Convention attributive d'aide PSL-ANR pour le financement du projet « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » (SFRI) ;

B.9. Convention de recettes PSL-CNRS dans le cadre du CPER pour l'acquisition de spectromètres RMN et RPE.

Le Président invite les administratrices et administrateurs à poser leurs questions sur les points qu'ils souhaitent et propose de procéder à un vote groupé des points B1 à B9, sauf si l'une ou l'un d'entre eux veut isoler un point.

Un élu souhaite qu'à l'avenir les conventions envoyées en amont de la séance soient accompagnées d'une courte présentation des enjeux. Il demande à séparer le point *B3 Modalités d'admission et capacités d'accueil pour les licences CPES et Sciences pour un Monde Durable* pour le vote. Le Président rappelle que les réunions préparatoires aux Conseils d'administration ont précisément pour objet de donner toutes les précisions techniques souhaitées et regrette que la dernière ait attiré peu de monde. L'élu confirme l'intérêt de ces réunions, mais souligne le manque de temps. Une courte présentation écrite serait utile.

Le Président propose de passer au vote, en isolant donc le point B3.

Les points B1,B2,B4,B5,B6, B7,B8, B9 sont adoptés à l'unanimité (5 absentions). Le point B3 est adopté à la majorité (5 voix contre).

C. Relations internationales

C1 Convention PSL-ANR pour le financement d'EELISA

Le Président rappelle qu'EELISA est un projet d'université européenne porté par 9 institutions et coordonné par l'Université Polytechnique de Madrid. Son objet est de réinventer le diplôme d'ingénieur européen en le rendant plus inclusif (démocratisation), plus ouvert aux autres disciplines, plus responsable. Il est lauréat de l'appel à projets lancé par la Commission Européenne. PSL bénéficie sur ce projet d'une subvention de l'ANR 385 560€ sur 36 mois. La présente convention définit les modalités de financement.

La convention PSL-ANR est adoptée à l'unanimité.

D. Systèmes d'information

D1 Convention de préfinancement DEMOES PSL-ANR

Le Président explique que l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur » (DEMOES) s'inscrit dans la stratégie « Enseignement et Numérique » lancée par l'Etat le 2 décembre 2020. Le projet déposé par PSL a pour objectif de transformer, par la numérisation, l'expérience globale étudiante. Il repose principalement sur une plateforme modifiant l'expérience utilisateur à travers la numérisation tout au long d'un cycle de 30 ans : plateforme de services adaptative, dématérialisation des services, exploitation des données. Le financement obtenu est de 7,25M€ sur 3 ans. La convention de préfinancement porte sur 10% dans l'attente de la convention définitive qui doit être conclue dans les 6 mois.



Un élu pointe l'importance prise par le numérique dans les métiers de l'ESR. La pandémie en a forcé un usage non réfléchi : le distanciel est mal vécu par les communautés enseignante et étudiante. Il serait désormais temps de dresser un bilan de son utilisation, qui fasse la part entre son utilité (visioconférence réduisant les temps de transport) et ses risques (failles de sécurité de certains logiciels). La démarche gagnerait à être collective pour permettre à PSL de se positionner.

Le Directeur Général des Services comprend les remarques de l'élu, mais précise que le projet dont il est question a peu à voir avec l'hybridation des enseignements. Le premier axe vise le développement d'une plateforme de services, non d'un outil renforçant les possibilités d'enseignement à distance. Le deuxième axe concerne le développement du tuteur virtuel : il s'agit d'une expérience déjà menée ; ce développement, qui ne constitue pas une réponse à la crise sanitaire, s'effectuera en lien avec les enseignants qui le souhaitent. Le 3e axe est le renforcement du centre d'innovation pédagogique, qui ne se limite pas au numérique. Il s'agit en l'occurrence de renforcer les moyens humains et de rendre plus cohérent l'accès aux services. L'ensemble du projet a pour objectif de garder le lien avec le diplômé que ce soit en termes de recherche, de vie associative, de tutorat ou de mentorat.

Un administrateur comprend l'enjeu soulevé de la sociabilisation, tout en rappelant la stratégie numérique souhaitée au niveau de l'Etat : le développement des outils numériques doit à la fois être exploité et maîtrisé.

Un élu estime que le numérique n'a pas d'intérêt s'il vise le développement de l'enseignement en distanciel pour remédier au manque de mètres carrés dans les établissements. Reste qu'une réflexion sur le numérique, notamment sur les données, a toute sa place à l'échelle de PSL.

Un autre élu fait état de travaux menés par plusieurs collègues, notamment sur le métaverse. Des appels à projets seront lancés sur lesquels PSL aurait tout intérêt à se positionner. Il confirme qu'il faut dissocier environnement numérique et espaces d'enseignement réels.

Le Président confirme l'intérêt d'une telle réflexion et propose de passer au vote.

La convention de préfinancement est adoptée à l'unanimité (5 absentions).

E. Vie étudiante

E1 Accord-cadre de partenariat entre l'Université PSL et le Crous de Paris E2 Procédure de domiciliation des associations étudiantes de l'Université PSL

E3 Création d'un fonds d'aide d'urgence à destination des étudiants du CPES, de la licence sciences pour un monde durable et de Pépite

E4 Tarification des vacations étudiantes

Le Président invite les administratrices et administrateurs à poser leurs questions sur les points qu'ils souhaitent et propose de procéder à un vote groupé des points E1 à E4, sauf si l'une ou l'un d'entre eux veut isoler un point.

Un élu souhaite isoler le point *E1 Accord-cadre de partenariat entre l'Université PSL et le Crous de Paris*. Critiquant le changement de mode de restauration à Dauphine, il en appelle à la vigilance sur les accords avec le Crous.

Le Directeur Général des Services indique qu'il s'agit d'un accord cadre, étant entendu que les établissements peuvent conclure des partenariats avec le CROUS. La volonté de ce dernier est de mieux faire correspondre son offre aux attentes.

Revenant sur le cas de Dauphine, un administrateur indique avoir hérité d'une convention. La réouverture de la salle de restauration initiale est prévue pour la mi-janvier.

Un élu regrette que la personne en charge du logement à Dauphine n'ait pas été mise au courant de cet accord-cadre et qu'elle n'ait été associée à la démarche entreprise par PSL : elle a compris après coup pourquoi ses démarches auprès du CROUS restaient sans réponse ; de fait, elles supposaient la signature préalable de l'accord-cadre. Le Directeur Général des Services indique que cette collègue a bien été mise dans la boucle. Par ailleurs, la démarche entreprise par PSL n'empêchait pas les établissements de mener leurs négociations avec le CROUS : Dauphine a ainsi



récupéré le contingent de chambres qu'elle avait perdu au moment de la crise. Le Directeur Général des Services en parlera avec elle.

Le Président propose de passer au vote.

Le point E1 est adopté à l'unanimité (4 abstentions). Les points E2 à E4 sont adoptés à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

Point d'information sur les programmes gradués

Le Président rappelle que ce point d'information, reporté lors du précédent Conseil d'administration, est accompagné d'une note envoyée en amont de la séance. La demande des administratrices et administrateurs, renchérit le Vice-président Recherche, portait à la fois sur la gouvernance et le fonctionnement des programmes gradués (PG), qui ont été lancés en 2019 et qui sont depuis entrés en phase de consolidation. La note traite du pilotage global, de la gouvernance propre à chaque PG, de l'évaluation et des indicateurs de suivi, de l'organisation administrative entre PSL-EPE et les établissements-composantes, de l'affiliation enfin des enseignants-chercheurs et des étudiants. En termes de gouvernance, le Conseil d'administration valide la liste des PGs et les budgets qui leur sont alloués pour 3 ans. Le pilotage des PGs est assuré par les comités Recherche et Formation de

sont alloués pour 3 ans. Le pilotage des PGs est assuré par les comités Recherche et Formation de l'Université PSL, et donc par les Vice-présidents des établissements, sur la base d'un contrat d'objectifs spécifique (objectifs, moyens, jalons) de trois ans. Sa gouvernance interne repose sur un directeur académique nommé par le Président de PSL sur proposition de l'établissement-composante le plus concerné par ce PG. Un comité de pilotage interne prend en charge la gestion opérationnelle. Un conseil élargi regroupe entre autres les responsables des masters et des écoles doctorales, les unités de recherche, les départements impliqués, etc. Chaque PG définit, sur la base du contrat d'objectifs formalisé avec PSL, un schéma global de gouvernance et la composition de ses instances, les comités en charge de la sélection des étudiants de masters et de doctorats, la politique d'attribution des financements à ces étudiants, ainsi que la délégation éventuelle de cette sélection à des structures existantes (Masters ou Ecoles Doctorales).

En termes d'évaluation et de suivi, chaque directeur académique présente un bilan annuel au comité recherche et formation. Le Vice-président Recherche présente un bilan global au Sénat académique, au Directoire et au Conseil d'Orientation Stratégique. Au-delà de ce bilan annuel, une évaluation plus formelle se déroule tous les 3 ans : chaque Directeur académique de PG présente son rapport devant le Conseil d'Orientation Stratégique qui rend un avis à PSL où il indique s'il convient d'ajuster le contrat d'objectifs ou la carte des programmes gradués.

Chaque enseignant-chercheur est rattaché à un programme gradué ; sous réserve de justification, un rattachement secondaire est possible. Le rattachement de chaque étudiant à un PG est fonction du rattachement de sa formation.

Une administratrice remercie le Vice-président Recherche pour cette note de cadrage complète. Elle salue l'effet transformant du PG astrophysique sur l'enseignement de son établissement.

Rapport du Conseil d'Orientation Stratégique (COS)

Le Président indique que le Conseil d'Orientation Stratégique s'est réuni le 27 septembre dernier selon un ordre du jour établir par son Président, Michael WORTON. Il rappelle que le conseil d'orientation stratégique est une instance d'évaluation par les pairs interne et qu'il ne doit pas être confondu avec le jury international Idex. Il est consultatif, évalue les grandes orientations de l'Université et émet des recommandations. Pour reprendre une formule de M. WORTON, il agit en « critical friend ». Ce rapport souligne les progrès accomplis en deux ans et approuve les grandes orientations prises, parmi lesquelles figurent la mise en place des programmes gradués, le déploiement des SMS vie étudiante, le schéma des professeurs associés, l'alignement des écoles doctorales et des programmes gradués, le processus d'évaluation des programmes gradués, l'évaluation des enseignements, ainsi que le projet PSL impact.

Un élu souligne l'enthousiasme du rapport qui approuve toutes les évolutions de PSL et de sa gouvernance. Il constate toutefois que cette instance n'a pas rencontré les élus du Conseil



d'administration, pourtant représentatifs de leur établissement. Il souhaite qu'une telle audition ait lieu lors de la prochaine session. Le Président indique que l'ordre du jour est décidé par le Président du COS qui, cette année, a souhaité se pencher plus particulièrement sur les programmes gradués, le sénat académique tout juste mis en place, ainsi que les étudiants internationaux. Reste qu'une rencontre avec les élus sera suggérée, d'autant qu'elle a déjà eu lieu lors de précédentes éditions. L'élu ajoute que cette audition pourrait de même inclure les personnalités qualifiées. Le Président l'approuve.

Point d'information sur la conférence Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA)

La Vice-présidente Relations internationales étant souffrante, le point d'information est annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président informe, avant de conclure, que M. Cyril IMBERT a souhaité démissionner du Conseil d'administration de l'Université PSL et qu'il sera remplacé par Jean ABOUDARHAM dès janvier 2022. Il remercie M. IMBERT pour sa contribution aux travaux du Conseil d'administration.

M. IMBERT remercie le Président et indique quitter cette instance à regret : sa charge de travail, trop lourde, est incompatible avec son mandat. Il tient néanmoins à faire part de sa frustration. Les débats ont peu de place au Conseil d'administration de PSL : les sujets ont été réglés en amont par le Directoire et seuls le Président et le Directeur Général des Services répondent aux questions des élus.

Le Président remercie les administratrices et administrateurs pour leur participation et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. La prochaine séance est prévue le 10 mars 2022.